

Une faille permet de pirater les drones Parrot à distance | Le Net Expert Informatique

☒ Une faille permet de pirater les drones Parrot à distance

Les drones sont des objets fascinants, et tout particulièrement pour les hackers. Le chercheur en sécurité indien Rahul Sasi vient d'en décortiquer un provenant du fabricant français Parrot, à savoir le Parrot AR Drone 2.0.

Après de longues heures de rétro-ingénierie, il a trouvé une faille permettant d'installer une porte dérobée – baptisée Maldrone – au cœur même du système de l'appareil, à savoir dans le logiciel de pilotage et de navigation. Cette partie du code, totalement propriétaire, permet à l'appareil de voler et de rester stable dans les airs.

Dans une vidéo, le hacker montre comment il installe cette porte dérobée à distance puis prend le contrôle de l'appareil, y compris de sa caméra. Le plus effrayant, c'est que cette porte dérobée est persistante dans le temps. Une mise à zéro de l'appareil (« reset ») ne permettra pas de l'enlever. Il faudra donc réinstaller le firmware, ce qui n'est pas forcément aisé.

Rahul Sasi a présenté les détails techniques de son hack lors de la conférence Nullcon, qui s'est déroulée à Goa début février. Ce n'est pas la première fois que des hackers se penchent sur les drones de Parrot. Fin 2013, le hacker Samy Kamkar avait déjà trouvé une manière de pirater ces appareils, en interceptant les commandes radio.

Un drone dans le jardin de la Maison Blanche

Les drones posent aussi des questions de sécurité physique. Hier, un drone grand public (DJI Phantom) s'est écrasé sur la pelouse de la Maison Blanche, créant un certain affolement chez les responsables de la sécurité du président américain. La France connaît également une psychose similaire, avec le survol répété de plusieurs centrales nucléaires par des drones. Cette affaire est toujours en cours.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

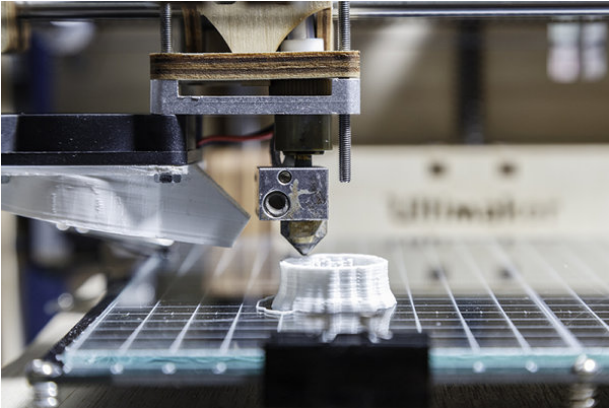
Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire..

Source

:
<http://www.01net.com/editorial/642968/une-faille-permet-de-pirater-les-drones-parrot-a-distance>
Par Gilbert Kallenborn

Des sénateurs PS veulent taxer l'impression 3D avec la redevance copie privée | Le Net Expert Informatique



Des sénateurs PS
veulent taxer
l'impression 3D
avec la redevance
copie privée

Le groupe PS du Sénat a déposé un amendement visant à faire tomber l'impression 3D sous le coup de la redevance copie-privée, une taxe visant à compenser le préjudice causé aux ayants droits à l'occasion de la reproduction de leurs oeuvres.

Tandis que le Sénat américain pousse pour une résolution en faveur de l'internet des objets, l'exception française continue de s'appliquer en matière de hautes technologies... La France entrave la vente de Dailymotion et un amendement déposé par le groupe socialiste au Sénat pourrait même aboutir à une taxation de l'impression 3D. Un comble.



La redevance copie-privée :

Au Sénat, un texte qui sera pourtant débattu à l'occasion du passage en séance du projet de loi Macron sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances. Dans ce cadre, un amendement sera examiné à propos de la soumission de la fabrication additive à la redevance copie privée, censée compenser le préjudice subi par les ayants-droits d'oeuvres reproduites. Cette compensation a été créée il y a plusieurs années lorsque les supports numériques et le téléchargement illégal mettaient en péril l'équilibre financier de la culture. La plupart des supports numériques, comme les CD et DVD vierges, disques durs externes, clefs USB, cartes mémoires, GPS et autoradios avaient ainsi écopés d'une taxe censée compenser le préjudice causé aux ayants droits à l'occasion de la reproduction de leurs oeuvres.

L'impression 3D dans la ligne de mire :

Des sénateurs socialistes aimeraient que ce mécanisme s'étende désormais aux systèmes d'impressions 3D. C'est en tous cas le sens d'un amendement déposé en ce sens par son groupe au Sénat, qui veut modifier la formulation lexicale du texte, qui réserve la taxe aux seuls « supports », qui pourraient se voir adjoindre également les reproductions faites « par une technologie d'impression en trois dimensions ». Si cet amendement était voté, la redevance copie-privée porterait dès lors également sur les œuvres en trois dimensions et serait soit prélevée sur les imprimantes 3D lors de l'achat, soit sur les consommables, c'est à dire la matière-première servant à l'impression 3D.

Au Ministère de la Culture, on envisage aussi de faire porter cette taxe sur les liseuses électroniques, les consoles de jeux vidéos, ou les technologies de stockage dans le Cloud... on a décidément beaucoup d'imagination en France pour taxer ce qui marche

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <https://www.aruco.com/2015/04/senat-taxe-impression-3d/>

Par Geoffray

Ce mardi, attaque numérique lancée contre Israël jusqu'à sa disparition de l'espace informatique | Le Net Expert Informatique



Ce mardi, attaque numérique lancée contre Israël jusqu'à sa disparition de l'espace informatique

Ces pirates informatiques, prétendant appartenir à Anonymous, se lancent dans une guerre virtuelle contre Israël. Anonymous, toujours prêt à l'attaque informatique

La prochaine attaque informatique contre Israël est qualifiée de « shoah électronique » par le groupe de hackers. Ceux-ci se disent révoltés par la terreur infligée au peuple palestinien dont les crimes, les tortures et les enlèvements. Ils crient aujourd'hui vengeance à travers un outil qu'ils maîtrisent: la Toile!

En effet, dans une vidéo postée sur Youtube, on peut y voir un membre du groupe Anonymous faire l'apologie du terrorisme informatique et menacer ouvertement Israël de cyberattaques...

La personne dit clairement: « **Le 7 avril prochain, les élites du cyberspace s'uniront solidairement pour soutenir les Palestiniens contre Israël... Nous allons faire disparaître l'état d'Israël de l'espace informatique** ».

Tout cela est dit en illustration d'une vidéo en arrière-plan montrant une scène de conflit entre Palestiniens et Israéliens. L'homme sur la vidéo tient une posture solennelle, comme s'il s'agissait d'un chef d'Etat qui faisait une déclaration officielle à ses citoyens. Il porte aussi un costume et le fameux masque de Vendetta. Sa voix a été changée pour la circonstance et son discours en anglais a été sous-titré en arabe. Il s'adresse aussi au Premier ministre israélien réélu dernièrement, le traitant d'imbécile et lui promettant d'attaquer le pays électroniquement jusqu'à ce que le peuple palestinien soit libre.

Il est évident que la date de la cyber-attaque n'ait pas été choisie au hasard puisque cela tombe juste quelques jours avant la journée de commémoration de la Shoah.

L'Etat d'Israël semble toutefois insensible à ces menaces et préfère en rire et ne pas les prendre au sérieux.

En effet, Mr Benjamin T. Decker, membre des services secrets et basé à Tel Aviv, s'est exprimé dans les colonnes de Newsweek, disant que c'est plus une blague de bas étage et que cela fait la quatrième année que ce groupe demande à ses supporters de mener une attaque pour effacer Israël du cyber espace. Il poursuit disant que leurs attaques ne portent pas toujours les fruits attendus puisque Israël se protège en menant des contre-attaques et se protégeant informatiquement en amont.

Lire la suite...

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

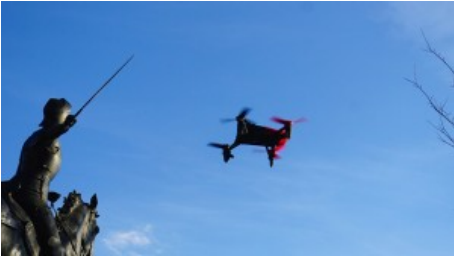
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://fr.blastingnews.com/international/2015/04/des-hackers-sortent-une-bombe-informatique-face-a-israel-00332177.html>

Neutralisation des drones illégaux – Comment l'Etat va s'y prendre ? | Le Net Expert

Informatique



Neutralisation des
drones
illégaux – Comment
l'Etat va s'y prendre ?

La chasse aux drones illégaux vient d'entrer dans sa phase active. Lors des douze prochains mois, sera mis à l'épreuve un système permettant de détecter et neutraliser des petits engins volants sans pilote voire de « localiser le télépilote ».

Conçu sous l'égide de la société CS Systèmes d'Information, ce dispositif est l'un des deux lauréats sélectionnés parmi 24 candidats par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre d'un appel à projets.

Lancé en décembre 2014 à la demande du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), qui dépend du premier ministre, ce concours était intitulé « Protection des zones sensibles vis-à-vis des drones aériens ». L'autre projet, défendu par trois partenaires industriels et quatre laboratoires de recherche publics sous la coordination de l'ONERA, le centre français de la recherche aérospatiale, vise à perfectionner la détection radar des petits objets volants.

Baptisé Boréades, le système de CS – sur lequel devrait être concentré plus des deux-tiers du financement dégagé par l'ANR – se présente comme « une solution globale ». Il s'appuie sur l'expérience de cette société dans la surveillance de zones sensibles dans le domaine militaire et civil. En liaison avec deux entreprises partenaires, CS a développé un savoir-faire qui lui permet de détecter un drone de petite taille, y compris ceux de 30 cm d'envergure soit à peu près le gabarit des drones qui ont été observés au-dessus de Paris et de centrales nucléaires.

Cet objectif est atteint en utilisant un détecteur panoramique infrarouge qui identifie un objet en vol en fonction de son empreinte thermique. Un drone dégage certes assez peu de chaleur mais c'est suffisant pour que les capteurs de CS, qui détectent un contraste de température entre un objet et l'air environnant, soient en capacité de l'identifier. Un peu comme on repère un missile ou un avion ennemi. La détection s'appuie également sur un « cluster de caméras » ou « grappe de caméras UHD (ultra-haute définition) » déjà utilisé pour des recherches en mer par CS à partir d'aérostats. Les travaux qui seront désormais engagés visent à affiner leur capacité d'observation afin d'intégrer la morphologie et le comportement aérien des drones. La distance à laquelle il est possible de détecter un drone est inversement proportionnelle à sa taille. Néanmoins, un objet volant de petite taille pourrait être repéré dans un rayon de l'ordre d'une demi-douzaine de kilomètres. On indique toutefois chez CS Systèmes d'Information que deux tests destinés à vérifier l'efficacité de Boréades ont déjà été menés avec succès

Le système retenu par les pouvoirs publics considère également être en mesure de neutraliser un drone indésirable. L'approche consiste « à brouiller et à leurrer » l'appareil que l'on aura localisé. En perturbant son système GPS et/ou en activant ses systèmes de sécurité afin qu'il se pose dans un lieu qui aura été déterminé à l'avance après avoir interrompu la télécommande du pilote. Ce dernier aura l'impression d'avoir perdu son drone alors que l'engin aura été, en quelque sorte, détourné.

Quant à la « localisation du télépilote », elle « réclame une certaine adresse » précise-t-on chez CS. Le stratagème peut notamment consister – les concepteur du projet ne veulent pas tout dévoiler – à activer la fonction « return home » (retour à la base) du drone puis à le « tracer » sur le chemin du retour. Un moyen qui, à condition que l'organisation à terre soit efficace, pourrait permettre d'intercepter le pilote. Le dispositif Boréades de CS devrait être disponible en deux configuration. L'une fixe, dédiée à un site (centrale nucléaire, base militaire, institution gouvernementale), et l'autre mobile, pouvant être installée lors d'événements importants (déplacement de chefs d'Etats, défilé du 14 juillet...) mais ayant une portée moins longue.

D'ici un an, CS et ses partenaires vont mettre au point un « démonstrateur » destiné à établir l'efficacité de ce système qui, dans ce cas, sera pérennisé. « Il n'y a pas de temps à perdre car d'autres travaillent sur le même sujet, en particulier aux Etats-Unis et en Israël » souligne l'un des concepteurs du projet Boréades. Ceux-ci ont soigneusement pensé le nom de baptême de leur dispositif. Les Boréades sont les fils aînés du roi Borée qui, lors de l'expédition des Argonautes, parvinrent à chasser les Harpies, « êtres volants malfaisants et insaisissables »...

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire..

Source : <http://drones.blog.lemonde.fr/2015/04/03/comment-letat-compte-neutraliser-les-drones-pirates/>

Drones illégaux : comment l'Etat compte les neutraliser

| Le Net Expert Informatique



Drones illégaux :
comment l'Etat
compte les
neutraliser

Depuis plusieurs mois, les chercheurs français travaillent à des solutions pour neutraliser les drones indésirables. Un système permettant de détecter et neutraliser des drones (même localiser son télépilote) vient d'être lancé.

Ce dispositif lancé lors des douze prochains mois a été conçu sous l'égide de la société CS Systèmes d'Information, est l'un des deux lauréats sélectionnés parmi 24 candidats par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Protection des zones sensibles vis-à-vis des drones aériens ».

CS arrive à détecter un drone de petite taille, y compris ceux de 30 cm d'envergure soit à peu près le gabarit des drones qui ont été observés au-dessus de Paris et de centrales nucléaires. Pour cela, la société utilise un détecteur panoramique infrarouge qui identifie un objet en vol en fonction de son empreinte thermique. En effet, les capteurs arrivent à détecter un contraste de température entre un objet et l'air environnant.

D'ici un an, CS et ses partenaires vont mettre au point un « démonstrateur » destiné à établir l'efficacité de ce système qui, dans ce cas, sera pérennisé.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

<http://iphonesoft.fr/2015/04/05/drones-illegaux-comment-etat-compte-neutraliser> :

L'intelligence artificielle pourrait-elle être malveillante ? | Le Net Expert Informatique

x	L'intelligence artificielle pourrait-elle être malveillante ?
---	--

Récemment, certaines personnalités du monde scientifique, comme le physicien Stephen Hawking, ont fait part de leurs craintes concernant les dangers de l'intelligence artificielle : "Le développement d'une intelligence artificielle complète peut signifier la fin de l'espèce humaine".

Depuis une quinzaine d'années, on peut voir régulièrement au cinéma des films d'anticipation qui traitent de ce sujet. Dernier en date : Chappie (réalisé par Neill Blomkamp), où il est question d'un robot doté d'une « conscience », c'est-à-dire capable d'apprendre de ses interactions avec son environnement, d'avoir des émotions et de les exprimer, de s'adapter et de réutiliser des informations mémorisées. Les robots dotés d'un « esprit » et capables de « penser » comme Chappie seraient d'une certaine façon l'expression ultime de l'intelligence artificielle.

Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ?

On pourrait définir l'intelligence artificielle comme un système informatique dont le programme tente de simuler l'intelligence humaine. Mais la première limite d'une simulation informatique de l'intelligence humaine est que celle-ci n'est qu'un concept. Il n'existe en effet aucune définition concrète de l'intelligence. Or si l'intelligence humaine n'est pas opérationnalisable, une imitation informatique de ses processus ne peut être qu'approximative.

Plus modestement, l'objectif principal de ces programmes d'intelligence artificielle est de pouvoir analyser des informations de toutes sortes et accomplir des tâches de calcul comparables à celles réalisées par des êtres humains.

De tels programmes existent déjà et leurs vitesses de calcul dépassent largement celles d'un cerveau humain. Mais ces programmes informatiques pourraient-ils devenir suffisamment puissants au point de simuler l'esprit humain, d'être doté d'une intentionnalité et d'une conscience, et de devenir un danger pour l'humanité ? Pas si sûr...



Qu'est-ce que la conscience ?

Selon le médecin Gérard M. Edelman¹, la conscience humaine est l'état faisant appel à la reconnaissance par une personne de ses propres actes et émotions, dans le présent, le passé ou le futur. Grâce à sa conscience, chaque être humain peut construire des modèles cognitifs abstraits issus de ses différentes expériences sensorielles. Ces modèles peuvent être mémorisés et permettre de nouveaux apprentissages.

Soumise à la sélection naturelle, la conscience s'est développée depuis le début de l'histoire de l'humanité pour répondre aux différentes exigences de son environnement. On dit qu'elle s'est adaptée. Cette faculté d'adaptation est rendue possible par le développement et la sélection de connexions entre les neurones du cerveau.

Ce qui est à la base du fonctionnement du cerveau humain, c'est donc sa structure biologique.

Les robots peuvent-ils « penser », être dotés d'une conscience ?

Pour envisager d'aller au-delà d'une intelligence artificielle, et concevoir une machine qui « pense », il faut donc se demander si une conscience sans biologie peut être possible. Autrement dit, pourrait-on construire une « pensée » sans les éléments constitutifs du vivant ?

Pour Gérard M. Edelman, la réponse est clairement non. Contrairement à un ordinateur, le cerveau est bâti selon des principes qui assurent la diversité et la dégénérescence. Notre conscience naît de nos échanges affectifs et des relations existant entre notre perception, la formation de concepts et notre mémoire. Selon lui, l'esprit humain est donc « incarné », c'est-à-dire qu'il est le résultat d'interactions entre le corps, le cerveau et l'environnement.

Un « ordinateur-cerveau » ne serait donc pas concevable dans la mesure où l'esprit ne peut être compris sans la biologie. C'est pourquoi l'idée qu'une machine douée de conscience soit capable de nous asservir relève encore du domaine de la science-fiction (les craintes évoquées par certains scientifiques concernant les dangers de l'intelligence artificielle ne sont d'ailleurs pas partagées par tous les chercheurs). Par contre, nous aurions raison de nous inquiéter de certains changements de nos sociétés permis par la robotique. C'est le cas par exemple des dangers des manipulations génétiques, aujourd'hui facilitées par les progrès technologiques.

¹Edelman, G. M. (2000). Biologie de la conscience. Paris : Odile Jacob.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?


Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://blog.francetvinfo.fr/dans-vos-tetes/2015/03/23/lintelligence-artificielle-pourrait-elle-etre-malveillante.html>
par Jérôme Lichtle

Facebook accusé de traquer tous les internautes connectés ou non à son réseau

| Le Net Expert Informatique

	<h3>Facebook accusé de traquer tous les internautes connectés ou non à son réseau</h3>
<p><small>Selon une étude menée pour la CFPJ, l'équivalent belge de la CNIL, Facebook traquerait tous les internautes sans distinction, une accusation que relève la firme de Mark Zuckerberg.</small></p>	
<p><small>En Belgique, la Commission de la protection de la vie privée a commandé une étude sur les pratiques de Facebook. Celle-ci a été menée par l'université de Leuven et plus spécifiquement par le centre interdisciplinaire des lois et des technologies d'information et de communication (IIDS), le département de la sécurité informatique et du chiffrement industriel (Cosic) et le département des médias, de l'information et des télécommunications de l'université de Vrije à Bruxelles.</small></p> <p><small>Selon les chercheurs, pour améliorer le ciblage publicitaire, Facebook traquerait les internautes sans leur consentement, qu'ils soient connectés ou non au réseau communautaire et même s'ils ne disposent pas de compte. Plus précisément, Facebook placerait un cookie sur ses pages accessibles sans connexion (comme les pages de fans).</small></p> <p><small>Selon The Guardian, qui rapporte l'information, ce cookie enregistrerait des données lorsque l'internaute visite l'un des quelque 22 millions de sites faisant usage de dispositif Facebook Connect par exemple pour accéder à la boutique d'Amazon. Le mécanisme fonctionnerait même lorsque l'utilisateur ne s'est pas connecté à son compte ou lorsqu'il n'a pas interagi avec le fameux bouton "J'aime".</small></p> <p><small>A en jouer par ce rapport, Facebook ne respecterait pas la réglementation de l'Union Européenne selon laquelle l'internaute doit exprimer son consentement pour accepter les cookies qui permettront de le suivre.</small></p> <p><small>Interrogé par The Register, Facebook dit avoir suivi ces pratiques. « Ce rapport contient des faits incorrects. Les auteurs ne nous ont jamais contacté, ni n'ont souhaité élargir leurs suppositions sur lesquelles ils ont basé leur rapport », affirme un porte-parole. Facebook explique avoir souhaité s'expliquer devant la CFPJ ayant commandé cette étude mais ces derniers n'auraient pas souhaité les recevoir.</small></p>	
<p><small>Retrouvez le rapport dans son intégralité (PDF) http://www.law.kuleuven.be/sir/en/news/items/facebook-revised-police-and-terms-v1-2.pdf</small></p>	
<p><small>Rapport Informatique essentiellement et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL. Denis JACQYNS et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.</small></p> <p><small>Contactez-nous</small></p>	
<p><small>Après cette lecture, quel est votre avis ? Cliquez et laissez-nous un commentaire.</small></p>	
<p><small>S o u r c e</small></p> <p><small>http://pro.clubic.com/blog/forum-reseaux-sociaux/facebook/actualite-761365-facebook-traquer-internautes-connectes-reseau.html?view_mode=thread_campaign=0_ClubicPro_Mag_01/04/2015&partner=divc_position=922875454&vic_pico=icard=65945381_922875454&stat_url=http://3A7D7Pro.clubic.com/761365-facebook-traquer-internautes-connectes-reseau.html</small></p>	

| Le Net Expert Informatique

	
---	--

Une « main robotique » imprimée en 3D pour une fillette de 7 ans | Le Net Expert Informatique



Une « main robotique » imprimée en 3D pour une fillette de 7 ans

Amputée à l'âge de neuf mois, une fillette de 7 ans originaire de Lakewood en Californie a reçu ce mardi une nouvelle prothèse de main fabriquée à partir d'une imprimante 3D. Produite en à peine un jour, cette main robotique n'a aussi coûté que 50 dollars. Faith Lennox n'avait plus de main gauche depuis ses neuf mois. Pendant l'accouchement, la circulation sanguine de son bras gauche a été interrompue, ce qui a débouché sur un syndrome des loges.

Cette lésion par écrasement peut aussi bien toucher les enfants que les adultes, mais est très rare pour les nouveau-nés. À tel point que le cas de Faith n'est que le 25ème recensé.

Le manque de circulation sanguine a entraîné la mort des tissus musculaires et de la peau, ils ont donc dû être retirés chirurgicalement au cours des trois premiers mois de sa vie. Mais, à six mois, les os de son avant-bras se sont cassés et ne pouvaient guérir à cause du syndrome des loges. À neuf mois, l'amputation semblait donc être la dernière option.

Une nouvelle main à 50 dollars

Malgré ce handicap, la petite Faith s'est rapidement adaptée et épanouie. Elle a bien essayé plusieurs options prothétiques, mais elles étaient généralement encombrantes, inconfortables et, bien souvent, très coûteuses (entre 5500 et 9300 euros, voire jusqu'à 37 000 euros pour une main myoélectrique – c'est-à-dire liée à la force électromotrice d'un muscle lors de sa contraction).

Mais c'était sans compter sur l'émergence de l'impression 3D, une solution viable et bien moins chère dans ce domaine.

Grâce à l'organisation à but non lucratif « e-NABLE » et l'entreprise « Build It Workspace », la petite Faith a eu sa nouvelle main pour... 50 dollars, soit environ 46 euros.

La construction de la prothèse n'a par ailleurs pris qu'environ 24 heures.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

http://www.rtbf.be/info/societe/detail_une-main-robotique-imprimee-en-3d-pour-une-fillette-de-7-ans?id=8946471

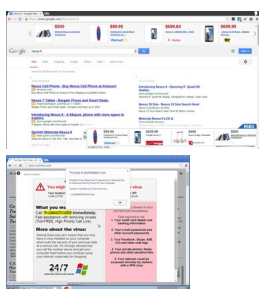
5% des utilisateurs de Google seraient victimes d'un adware

sur leur machine | Le Net Expert Informatique



5% des utilisateurs de Google seraient victimes d'un adware sur leur machine

Google a publié les résultats d'une étude sur la publicité intrusive et plus particulièrement les adware installés sur les machines des internautes à leur insu.



Google explique que depuis le début de l'année, la société a reçu 100 000 plaintes émanant des utilisateurs du navigateur Chrome, victimes d'adware. Ces logiciels malveillants injectent littéralement de la publicité au sein des pages Web affectant leur lisibilité, mais générant également des erreurs réseau ou malmenant les performances du navigateur. En partenariat avec l'université de Berkeley en Californie, Google annonce avoir lancé une étude dont les résultats finaux seront dévoilés au 1er mai prochain. Celle-ci a été menée sur 100 millions de pages vues sur les sites de Google au travers des navigateurs Chrome, Firefox et Internet Explorer. Google explique que les adware ciblent aussi bien les systèmes Windows et OS X ainsi que les trois navigateurs. En outre, plus de 5% des internautes visitant les sites de Google auraient au moins un injecteur publicitaire installé sur leur machine. La moitié d'entre eux en disposeraient d'au moins deux et un tiers en auraient au moins quatre. En outre, 34% des extensions pour Chrome injectant des publicités seraient directement classées en tant que malwares. Les chercheurs ont trouvé 192 extensions malveillantes. Avant d'être bloquées celles-ci affectaient 14 millions d'utilisateurs. Google indique avoir implémenté les technologies de ces chercheurs pour scanner automatiquement le Chrome Web Store à la recherche de nouvelles menaces potentielles.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique de l'entreprise.
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : http://www.clubic.com/antivirus-securite-informatique/actualite-761347-google-5-internautes-disposeraient-adware-machine.html?estat_svc=s%3D223023201608%26crmID%3D0639453874_922037053